

# **Le Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 13 janvier 2016**

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, ce mercredi 13 janvier 2016, à 10 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication, le Président de la République rappelle aux membres du Conseil l'entrée en vigueur, à partir de janvier 2017, de la loi n°2011-15 du 08 juillet 2011 portant Loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui marque un tournant décisif dans la consolidation d'une nouvelle gestion publique axée sur les résultats.

La transposition de ce cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA vise l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique, à travers la mise en place de budgets programmes et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

A cet égard, le Chef de l'Etat souligne la nécessité de réorganiser les services centraux et déconcentrés de l'Etat et de sensibiliser tous les acteurs concernés sur les enjeux de cette réforme des finances publiques, qui appelle une véritable culture du changement et une synergie interministérielle des actions, afin d'améliorer la performance de l'administration publique, en cohérence avec nos engagements et les objectifs du Plan Sénégal Emergent.

Dès lors, le Président de la République demande au Bureau Organisation et Méthodes (BOM), dans le cadre de la réorganisation des services et de sa mission d'appui-conseil au Gouvernement, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour intégrer, au sein des départements ministériels et organismes publics, l'ensemble des innovations organisationnelles et fonctionnelles induites par la réforme.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, en ce qui le concerne, devra faire la situation de toutes les diligences requises, pour une appropriation optimale de cette réforme majeure.

Dans la même optique, le Chef de l'Etat invite le Premier Ministre à lui soumettre, pour adoption, le Schéma directeur de modernisation de l'Administration publique (SDMAP). Il lui demande également de mettre en place un cadre opérationnel de validation, de stabilisation et d'évaluation périodique des différents programmes et de mettre en œuvre, en relation avec toutes les structures publiques concernées, un plan de communication autour des réformes budgétaires et financières.

Poursuivant sa communication autour de l'impératif de bâtir une industrie locale dynamique, compétitive et créatrice d'emplois durables, le Président de la République indique au Gouvernement la nécessité d'accélérer la modernisation de notre économie, notamment par l'intensification du renouveau productif de l'industrie nationale.

En effet, la dynamique de refondation de la politique industrielle, à partir de plateformes intégrées et modernes, devra prendre en compte le regroupement des PME/PMI, l'attractivité pour les investissements directs étrangers, la valorisation de la recherche, des transferts et filières technologiques, ainsi que la facilitation des financements avec le recours aux partenariats publics privés.

Dans ce cadre, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement d'accélérer la réalisation, la promotion et la mise en fonction de zones industrielles, en particulier du parc industriel de Diamniadio, pour mieux valoriser les ressources et potentialités du Sénégal et stimuler la création durable de richesses et d'emplois sur toute l'étendue du territoire national.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, le suivi de la coopération internationale et des partenariats.

Le Premier Ministre a axé sa communication du jour sur les enjeux et défis du secteur de l'artisanat et a rendu compte des activités qu'il a menées dans le cadre de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation africaine et internationale.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a fait part au Conseil de la campagne de commercialisation agricole et de la situation des exportations qui se chiffrent, en 2015, à 90 635 tonnes pour l'horticulture et à 190 500 tonnes pour l'arachide.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a présenté au Conseil une communication sur la mobilisation des ressources en eau du Lac de Guiers pour impulser le développement de l'agriculture et de l'élevage.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Enfin, le Conseil s'est réjoui de la baisse, à compter du samedi 15 janvier 2016 du prix du carburant, annoncée par le Ministre de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables dans le cadre de sa communication.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté

- le Projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n°81-59 du 09 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des Universités, modifiée.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Léopold DIOUF, matricule de solde n°358 493/H, précédemment Ambassadeur de la République du Sénégal en République de Guinée, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal près le Saint-Siège, avec résidence à Rome, en remplacement de Monsieur Félix OUDIANE.

- Monsieur Ousmane SOW, Maître de Conférences, matricule de solde n°510 444/Z, précédemment Conseiller technique du Premier Ministre en éducation et Formation, est nommé Secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, en remplacement de Monsieur Baba Ousseynou LY, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

- Monsieur Amadou Demba DIACK, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale principal, matricule de solde n°511 931/B, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement au ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions, poste vacant ;

- Monsieur Fany TRAORE, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, matricule de solde n°500 622/A, précédemment inspecteur technique au ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions, est nommé Inspecteur des Affaires administratives et financières au ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions, en remplacement de Monsieur Saliou Rama KA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le Ministre auprès du Premier Ministre, Porte-parole du Gouvernement